

2008 Mobilisation générale pour sauver Mumia !

Journaliste noir américain, Mumia Abu-Jamal a été condamné à mort en 1982 à l'issue d'un procès truqué. Accusé du meurtre d'un policier, il a toujours crié son innocence. Il est aujourd'hui l'une des figures emblématiques du combat pour l'abolition universelle de la peine capitale. D'un continent à l'autre, sa situation suscite une mobilisation continue depuis une quinzaine d'années.

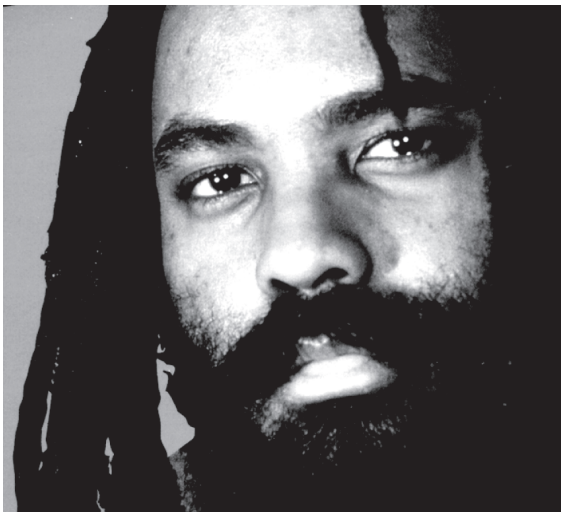
DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE, Mumia Abu-Jamal, condamné à la peine capitale au terme d'un procès raciste, expéditif et dont l'iniquité est internationalement reconnue, vit dans l'enfer du couloir de la mort d'une prison de Pennsylvanie.

DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE, la justice états-unienne fait obstacle à la manifestation de la vérité en refusant de prendre en compte les très nombreux faits et témoignages qui le disculpent.

DEPUIS PLUS D'UN QUART DE SIÈCLE, Mumia est ainsi privé de son droit élémentaire, légal et constitutionnel à défendre son innocence.

Les autorités politiques de Pennsylvanie n'ont toujours pas renoncé à assassiner cet homme, qui n'a commis d'autre crime que de défendre la cause des plus pauvres et des opprimés, de dénoncer le racisme institutionnel et le crime d'État qu'est la peine de mort, aux États-Unis et partout dans le monde où ce châtiment inhumain est toujours en vigueur.

Mumia Abu-Jamal ne doit la vie qu'à la mobilisation internationale. Par deux fois, en 1995 et 1999, il fut l'objet d'une ordonnance d'exécution, mais la puissance de la protestation empêcha l'irréparable.



La nouvelle a fait le tour du monde :

la condamnation à mort de Mumia Abu-Jamal est annulée

En mars 2008, une Cour d'appel fédérale a confirmé en tout point l'arrêt rendu en 2001, au motif que les instructions données au jury lors du procès de 1982 avaient influencé le verdict et surtout n'étaient pas conforme au droit.

Mais si la Cour d'Appel Fédérale lève la sentence de mort, elle maintient toutefois la condamnation pour meurtre.

Autrement dit, la Cour reconnaît l'iniquité du procès, mais refuse tout nouvel examen sur le fond de l'affaire, et condamne

Mumia à finir ses jours en prison (voir au verso).

En étroite collaboration avec Mumia, sa défense et ses soutiens aux États-Unis, notre Collectif Unitaire National poursuit son action déterminée et sans relâche avec l'objectif d'obtenir justice et liberté pour cet homme innocent.

Ensemble, démultiplions les initiatives de sensibilisation et de soutien à Mumia Abu-Jamal.

Rassemblement chaque mercredi soir de 18 à 20 heures face au Consulat des États-Unis à Paris - Place de la Concorde

Collectif Unitaire National 'Ensemble, sauvons Mumia'

Le Collectif unitaire national regroupe plus de 80 organisations et collectivités françaises. **Contact :** 43, boulevard de Magenta — 75010 Paris

Appel à la solidarité financière ! Sans argent, il n'y a aucun espoir d'échapper à l'exécution lorsqu'on est condamné à mort aux États-Unis. La défense de Mumia a déjà coûté plus d'un million d'euros, et les procédures en cours nécessitent un engagement financier continu. **Donnez à Mumia les moyens de se défendre**, en adressant vos dons à l'ordre de 'Mrap Solidarité Mumia'. Un moyen simple pour y contribuer : achetez la brochure 'L'affaire qui accuse la justice américaine' (5 euros).

Toute l'actu de la mobilisation pour Mumia est sur le site www.mumiabujamal.net / courriel abujamal@free.fr / 01 53 38 99 99

Mumia victime d'un nouveau déni de justice

la justice fédérale rejette le recours de la défense, au mépris de sa propre jurisprudence!

En juin dernier, Maître Robert R. Bryan (avocat principal de Mumia Abu-Jamal) avait déposé un recours contre la décision de la Cour d'appel fédérale qui, en mars 2008, avait annulé la sentence de mort tout en maintenant la charge de culpabilité à l'endroit de Mumia dans l'assassinat du policier Faulkner en 1981.

Cette décision avait été prise par deux voix contre une. Le juge minoritaire s'était pour sa part prononcé, comme le demandait la défense, pour un nouveau procès sur le fond en raison du fait que la sélection du jury lors du procès de 1982 était entachée de racisme (récusation massive des jurés afro-américains), ce qui constituait une violation flagrante de la Constitution des États-Unis.

S'appuyant sur les textes constitutionnels, renforcés par la jurisprudence de la Cour fédérale du 3e circuit et surtout celle de la Cour Suprême des USA (arrêt Batson), Maître Robert R. Bryan demandait à la justice fédérale de réexaminer sa décision contraire au droit. Rappelons que cette jurisprudence garantit à tout citoyen américain la réouverture d'une instruction dès lors qu'un seul juré a été écarté en raison de son origine raciale. Dans l'affaire Mumia, ce sont les deux tiers des jurés noirs présélectionnés qui ont été écartés!

Quelques jours seulement après le dépôt de la requête de la défense démontrant une nouvelle fois les très nombreuses discriminations raciales qui avait entaché le procès de 1982, la justice fédérale a rejeté le recours (22 juillet 2008). À l'évidence, comme le déclarent Mumia et son avocat « les protagonistes du procès raciste sont encore en place à Philadelphie et continuent à œuvrer pour pérenniser un système où la discrimination et l'injustice priment sur le droit ».

Maître Robert R. Bryan a indiqué qu'il saisissait immédiatement la Cour Suprême des États-Unis de ce déni de justice. Il a précisé qu'il disposait de trois mois pour déposer un mémoire (20 octobre 2008). En toute hypothèse, la nouvelle étape judiciaire de l'affaire Mumia coïncidera avec l'élection présidentielle américaine.

En résumé, la situation judiciaire est la suivante :

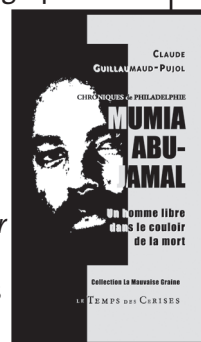
- Mumia n'est plus condamné à mort mais la justice lui refuse toujours un nouveau procès pour défendre son innocence ;
- l'accusation n'a toujours pas fait appel en vue de la constitution d'un jury qui aurait à se prononcer sur la requalification de la réclusion à perpétuité en peine de mort ;
- dans l'attente, Mumia est toujours dans le couloir de la mort ;
- la très réactionnaire Cour Suprême des États-Unis devra donc dire si elle fait droit à l'ouverture d'un nouveau procès conformément à sa propre jurisprudence ou si elle décrète « l'exception Mumia Abu-Jamal ».

Pour sa part, le Collectif Unitaire National (80 organisations françaises) dénonce ce nouveau déni de justice dont Mumia Abu-Jamal est la victime. En lien avec les organisations américaines de soutien à Mumia, il prendra prochainement de nouvelles initiatives de mobilisation avec l'objectif qu'enfin justice et liberté soient rendues à cet homme courageux et innocent.

Pour tout contact : abujamal@free.fr

POUR SAUVER MUMIA ABU-JAMAL, nous vous invitons à agir

- en participant chaque mercredi de 18 à 20 heures au rassemblement devant le Consulat des États-Unis (place de la Concorde à Paris) ;
- en signant la pétition à l'adresse des autorités américaines exigeant justice et liberté pour cet homme innocent (500 000 français l'ont déjà signée) ;
- en protestant auprès de l'Ambassade des États-Unis : webmaster@amb-usa.fr
- en donnant à Mumia les moyens financiers de se défendre : versez au fond de solidarité *Mrap solidarité Mumia* et achetez la brochure l'affaire qui accuse la justice américaine ;
- en popularisant autour de vous le combat courageux de ce prisonnier politique ;
- en lisant les nombreux ouvrages de Mumia et tous ceux qui lui sont consacrés, notamment sa biographie écrite par Claude Guillaumaud-Pujol, universitaire française et spécialiste des États-Unis : *Un homme libre dans le couloir de la mort* (Éditions Le Temps des Cerises).



Pour plus d'informations :
www.mumiabujamal.net